



LOIRE ATLANTIQUE

Pétition des agents de la Dépense de la Loire-Atlantique soutenus par les organisations syndicales 44

Nous, agents qui devons intégrer le service de la Dépense refusons de nous installer au 4ème étage du bâtiment «Graslin » de la cité administrative Cambronne tant que celui-ci ne sera pas désamianté.

Le combat des agents et de l'intersyndicale du Tripode de Nantes a posé cette question : « Que vaut la santé des fonctionnaires pour l'administration ? »

L'ensemble du bâtiment Graslin était supposé désamianté. Ce désamiantage, obtenu grâce à l'opiniâtreté des agents, avait d'ailleurs été financé sur des crédits de la DGI. Des analyses effectuées en juillet 2010 révèlent aujourd'hui que tout n'a pas été retiré. Le rapport révèle aussi que les sols sont très dégradés. Dès lors, qu'en est-il du reste du 4ème étage?

Récemment, le désamiantage d'un autre bâtiment, Anne de Bretagne de la cité Cambronne, a été effectué avant le réinstallation des services. Celui de l'hôtel des Finances de Pornic a été également réalisé. Cela montre bien que la prise de conscience générale des dangers de l'amiante pour la santé.

L'administration par son discours du 20 septembre, fait marche arrière. Car ce jour, la direction pré-DRFIP nous informe de la présence de fibres d'amiante dans notre futur lieu de travail tout en nous annonçant que le désamiantage est exclu puisque cela demanderait quatre à cinq mois de travaux, ce qui n'est pas prévu par le calendrier contraint de l'administration!

Nous n'acceptons pas que les contraintes de temps prévalent sur la santé des agents.
Nous rappelons qu'en tant qu'employeur, la direction est responsable de notre santé physique et mentale,

Nous demandons à la future DRFIP d'être « exemplaire », en conduisant « un chantier exemplaire » de désamiantage,

